Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'OISE

ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SÉJOUR

Documents communs nécessaires dans les deux cas :

☑ Justificatif d'état civil et de nationalité : passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas)
☑ un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance
☑ Le cas échéant, la carte de séjour du membre de famille rejoint (sauf membres de famille de Français) ;
☑ Si l'étranger est marié et/ou a des enfants : extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation

☑ Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois : facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de
loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;

- si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
- en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture
d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).

☑ 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm - pas de copie).
☑ 50 euros en timbres fiscaux au dépôt du dossier.

Admission exceptionnelle au séjour pour vie privée et familiale

☑**Justificatifs permettant d'apprécier les « considérations humanitaires » ou les « motifs exceptionnels »** (par exemple, circonstances humanitaires particulières, durée du séjour, exercice antérieur d'un emploi, volonté d'intégration sociale, compréhension du français, qualification professionnelle, documents relatifs à des services rendus dans le domaine culturel, sportif, associatif, civique ou économique, etc.).

☐**Déclaration sur l'honneur** selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie (si le demandeur est marié et ressortissant d'un État autorisant la polygamie).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'OISE

ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SÉJOUR

Admission exceptionnelle au séjour en qualité de salarié ou travailleur temporaire

☑**Lettre de l'employeur** motivant le recrutement, et détaillant les fonctions, diplômes et compétences nécessaires.

☑**Dossier de demande d'autorisation de travail constitué par l'employeur** (CERFA n° 15186*01) correspondant à la nature de l'activité salarié.

☑**Extrait à jour Kbis** s'il s'agit d'une personne morale ; un extrait à jour K, une carte d'artisan ou, à défaut, un avis d'imposition s'il s'agit d'une personne physique.

☑**Dernier bordereau de versement des cotisations et contributions sociales** adressé à l'organisme de recouvrement.

☑Le cas échéant, **dernier bordereau de versement des cotisations à la caisse des congés payés**.

☑**Justificatif de sa qualification et de son expérience passée** (exemple : certificat de l'employeur).

☑**En cas d'activité soumise à des conditions réglementaires**, diplôme ou titres spécifiques, justificatifs adéquats.

☑Tout document justifiant sa résidence habituelle depuis son entrée en France (ex. : avis d'imposition, attestation AME, etc.).

☑**Preuves d'exercice antérieur d'activité salariée** (par exemple : bulletins de salaire ou à défaut relevés ou virements bancaires, certificat de travail, attestation Pôle Emploi, avis d'imposition sur le revenu correspondant aux périodes de travail,...).

☐**Attestation de concordance d'identité** établie par l'employeur si l'étranger a utilisé une autre identité pour travailler.

☑**Justificatifs de son insertion dans la société française** (attestations de cercles amicaux, adhésion à des associations, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants, etc.).